

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 82 (1955)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Résultats du concours d'août  
**Autor:** Rms.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-229308>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Résultats du concours d'août

Oh ! Oh ! une soixantaine d'envois !

Combien allait-il y en avoir de juste ?

Hélas ! au fur et à mesure du dépouillement, on constatait que la réponse à l'une des définitions, la deuxième du 4 vertical, allait d'emblée départager les concurrents...

*Voyageur en chapeaux*, y lisait-on !

Je ne sais pas pourquoi à peu près la moitié des grilles portaient *Fou...* *Fou* ? Est-ce que vendre des couvre-chef inclinerait à « yoyer du chapeau » et à finir dans la peau d'un aliéné ?

Quand même, quand même... ! J'en connais de ces vendeurs qui sont tout que fous et qui parviennent à placer des bibis de dame dont celles-ci raffolent et qui sont, je vous le jure... folichons (les chapeaux, pas les vendeurs ou les vendeuses)...

Non, la définition deuxième du 4 vertical n'était pas *Fou* mais *Pou*, voyageur... en chapeaux par excellence quand on en porte bien entendu et qu'on a le malheur d'en attraper...

A part ce « malentendu », peu d'erreurs !

Ah ! si, encore une ! assez fréquente : *Ecot pour Eros*. Voyons, franchement, qui n'a pas été blessé par les flèches de Cupidon ou d'*Eros*, dieu de l'Amour ? Et qui peut prétendre n'en pas avoir été victime ?

Pas vous, mademoiselle ? Pas encore, peut-être ! Gare !

Merci à M. Delaporte : « En effet. on dit

grisonne au féminin de grison et non grisonnaise... »

Voici au reste la liste des gagnants que nous avons portés à quinze au lieu de douze pendant le tirage au sort :

*Mme Claude-Marie Trémois, Paris.*

*M. Henri Jaton, Baugy s/Clarens.*

*M. A. Desplands, Château-d'Oex.*

*Mme Gross, Lausanne.*

*Mme Besson, Yvonand.*

*M. Jean-Louis Chaubert, Puidoux.*

*M. H. Hiertholz, Ballallaz s/Montreux.*

*M. Jean-Paul Paccaud, Lavigny.*

*M. P. Cottier-Jaquier, Corseaux s/Vevey.*

*MM. Louis et M. Glardon-De Riaz, Vallorbe.*

*Mme Marcel Dutoit, Yvonand.*

*Mme Rossier, Villarzel.*

*Mme Marie Chevalley, Lausanne.*

*M. Robert Pasche, Seigneux.*

*M. B. Fontannaz-Borgeaud, Bettens.*

Une fois de plus répétons que les abonnements transmissibles auxquels ont droit les gagnants doivent être transmis, c'est-à-dire adressés à un *non-abonné* du *Conteur*. En aucun cas il ne saurait revenir à qui fait le concours, celui-ci devant être, en principe, abonné pour pouvoir concourir.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1954, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'*Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.*

rms.

